

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 1. Introduction

a	Etat partie	Mali	101
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial	Nom du bien : Villes anciennes de Djenné	102
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Latitude : Nord 13, 5° et le 14° Longitude: Ouest entre 5° et 7°	103
d	Date d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial	Décembre 1988	104
	Organisation (S) ou entité (s) responsable (S) de la préparation de rapport.	Mission Culturelle de Djenné (Ministère de la Culture)	105
e	Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Personne responsable : Docteur Boubacar Hama Diaby Adresse: B.P 25 Ville : Djenné Téléphone : Djenné : 420 248 ou 420 090 Bamako : 246 663 ou 241 921 Fax Djenné : 420 138 ou 420 090 Bamako : 246 616 E-mail :	106
f	Date de ce rapport	15 août 2000	107
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : Docteur Boubacar Hama Diaby Titre : Chef de la Mission Culturelle de Djenné	

MALI: Section II
DJENNE

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 2. Déclaration de valeur

II. 2. Donnés au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial, le comité du patrimoine mondial indique ses valeurs du patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,	<p>Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie :</p> <p>Djenné-Djeno et accessoirement Hambarketolo, Tonomba et Kania, apportent un témoignage exceptionnel sur les civilisations pré – islamiques du Delta Intérieur du Niger.</p> <p>Djenné offre un exemple éminent d'ensemble architectural illustrant une période historique significative. Elle a été considérée tantôt comme << la plus belle ville d'Afrique >> tantôt comme la ville africaine type.</p>	211
	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la liste du patrimoine mondial.	<p>Critères retenus pour l'inscription :</p> <p>Critères culturels : i – ii – iii – iv – v – vi</p>	212
b	Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères naturels : i – ii – iii – iv	213
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation	<p>Une réelle volonté de conservation semble exister à Djenné, qui dispose encore des maçons qualifiés et réputés pouvant perpétuer les savoir faire et les traditions architecturales.</p> <p>Les véritables problèmes sont posés par l'accroissement de la population et la spéculation foncière. Dans ces conditions, la définition d'une large zone de protection ne peut qu'aider les autorités maliennes à contrôler le développement urbain et à sauvegarder les réserves archéologiques et le site naturel du Delta Intérieur.</p>	214
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription	En ce qui concerne les villes anciennes de Djenné, le bureau a recommandé leur inscription sur la liste du patrimoine mondial au titre des critères (iii) et (iv), tout en encourageant les autorités de votre pays à assurer la protection durable de ce site, en veillant tout particulièrement à respecter l'équilibre qui existe entre les espaces bâtis et les espaces libres de la ville.	215

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

II. 2.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine du bien ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	221
	Ou une nouvelle soumission de dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON	222
	par exemple, afin de reconnaître ces valeurs culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Si oui, pourquoi ?	223
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone Tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	la délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI / NON	224
		la délimitation de sa zone Tampon semble appropriée : OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON	225
d	Une révision ou une extension des limites pourrait être envisagée à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	226
e	Si l'on ne dispose pas d'une déclaration de valeur ou si elle est incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit refléter le(s) critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la liste du patrimoine mondial. Elle devrait également mentionner des questions comme : ce que représente le bien, ce qui rend le bien exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.	Nouvelle déclaration de valeur :	227

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial


II. 3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

a	<p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II. 2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit inclure la question de L'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité/ intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p> <p>les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription avaient été jugées bonnes, contrairement à Tombouctou.</p>	31
	<p>Quelle est l'authenticité/ intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/ intégrité depuis l'inscription ?</p> <p style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON</p>	32
		<p>des changements des conditions d'authenticité/ intégrité sont-ils prévisibles dans un futur ?</p> <p style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON</p>	33
		<p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/ intégrité depuis l'inscription ?</p> <p>l'introduction du système d'adduction d'eaux et l'électrification de la ville surtout que la ville est vivante</p>	34
b		<p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/ intégrité depuis l'inscription ?</p> <p>Multiplication des pratiques de revêtement des façades Est avec de la brique cuite, des câbles électriques et des poteaux qui aliènent les bâtiments.</p> <p>Enfin l'augmentation de la quantité d'eaux usées qui constitue une menace pour les bâtiments.</p>	35
C	<p>Veillez noter qu'une seule analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p>	<p>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ?</p> <p style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON</p>	36

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4. Gestion

II. 4. 1. Cadre juridique et institutionnel

a	Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en œuvre	Propriété :  – Région – Privés	411
	et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux local, provincial et municipal	Statut légal : Les villes anciennes de Djenné	412
		<p>Cadre juridique (national et local)</p> <p>-Loi 85-40 / AN-RM du 26 juillet 1985 relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national.</p> <p>- Décret N° 275 / PG-RM du 4 novembre 1985 portant réglementation des fouilles archéologiques.</p> <p>- Décret N° 92- 245 / P-RM du 18 / 12 / 1992 : Classement des villes anciennes de Djenné et de Tombouctou</p>	413
	et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,	<p>Cadre institutionnel (local)</p> <p>- Mission Culturelle créée par décret N° 93-203 / P-RM du 11 juin 1993.</p>	414
		<p>Agence (s) en charge de la gestion : Mission Culturelle de Djenné</p> <p>Responsable : Boubacar Hama Diaby, Chef de la mission Culturelle</p> <p>Adresse : B.P 25 Djenné</p> <p>Code postal et ville : Djenné</p> <p>Téléphone : Djenné : 420 248 ou 420 090 Bamako : 246 663 ou 241 921</p> <p>Fax Djenné : 420 138 ou 420 090 Bamako : 246 616</p> <p>E-mail :</p>	415
b	ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II. 2.	Mesures prévues pour préserver les valeurs de l'avenir	

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4. 2. Gestion et planification

a		Niveau auquel la gestion du bien est exercée : <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; text-align: center;">sur le site</div> dans la région depuis l'administration centrale	421
	L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.	Changements survenus au site depuis l'inscription dans : Le mode de propriété Néant	422
		Le statut légal	423
		Les mesures de protection	424
		Les limites	425
		Les moyens mis à disposition	426
	En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.	Plans agréés relatif au bien : Schéma directeur d'aménagement urbain Plan régional :	427
	Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre	Plan local : Conservation Plan de construction du site archéologique de Djenné – Djeno.	428
	Par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence direct sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.	Plan de conservation : Existence d'éléments de plan de conservation.	429
b	Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet ce formulaire.	Plan de développement touristique : Schéma directeur du développement touristique au Mali 1990 etc.	430

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4. 3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

a	Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site	Un plan de gestion fonctionnel existe : <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4301
	destiné à organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien.	Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour: <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4302
	Des brefs extraits de plan des gestion pourront être cités	Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4303
	Et le plan pourrait être join en annexe au dossier.	Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4304
		Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles :	4305
		Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4306
		Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des multiples du site :	4307
		Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4308
		Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4309
b		Mise en œuvre du plan de gestion : En fonction d'une législation spécifique ?	4310
		Organisme responsable de la mise en œuvre . Institution gouvernementale ONG	4311
		Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4312
		Evaluation du plan de gestion : Annuel périodicité : indicaeurs définis : personnel formé :	4313
b		Révision prévue tous les 3 ans	4314
c	(fournie copie du plan en annexe)	Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion : Pas de financement prévus Financement garanti <input checked="" type="checkbox"/> Financement national <input checked="" type="checkbox"/> Financement bilatéral	4315

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		Financement gouvernemental : Un budget trimestriel permet le fonctionnement de la structure	
		Obstacle à la mise en œuvre du plan de gestion : Manque de fond : Insuffisance de fond Manque de personnel formé Problèmes administratifs ou législatifs	4316
		Date de mise en œuvre du plan de gestion courant : Octobre 1996 pour le projet de restauration de Djenné Janvier 1996 pur le plan d'aménagement du site de Djenné-Djeno	4317
c	Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien	<p>Personne responsable du bien :</p> <p>Nom : Boubacar Hama Diaby</p> <p>Titre : Chef de la mission Culturelle</p> <p>Adresse : B.P 25 Djenné</p> <p>Code postal et ville : Djenné</p> <p>Téléphone : Djenné : 420 248 ou 420 090</p> <p align="center">Bamako : 246 663 ou 241 921</p> <p>Fax Djenné : 420 138 ou 420 090</p> <p align="center">Bamako : 246 616</p> <p>E-mail :</p>	4318

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4. 4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

a	Ressources humaines L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines	Niveau d'encadrement : 1. Direction : Archéologie PHD	441
		2. cadres/ingénieurs (nombre, rôle) : : Un historien DESS, Chef du Bureau de la Conservation et de la Recherche ; un Architecte chargé de suivi cons.	442
		3. personnel d'exécution (nombre, rôle) : - Un animateur socio – culturel chargé de la documentation et de l'information - Un Technicien bâtiment, chargé du suivi des travaux de restauration - Un Maçon traditionnel chargé de conseiller en matière de construction - Un Superviseur de sites - Quatre (4) gardiens de sites archéologiques - Un chauffeur - Deux (2) gardiens Gardes, Pisteurs, Chauffeurs, Secrétaires, Ouvriers, Manœuvres.	443
	Ressources financières ordinaires	Ressources financières ordinaires: Budget National de fonctionnement. Sources et niveaux de financement : Nationale et coopération Internationale.	444
b	et de ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien	Revenus directement issus de la gestion Nature : Vente de T- Shirts et fascicules Montant : 500 000 Fcfa Utilisation : Remunerer les gardiens et entretien de musée de site	445
	Besoin de formation de son personnel ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.	Carences constatées : Insuffisance d'Archéologues, d'environnementalistes.	446
		Besoin de formation du personnel : En conservation du patrimoine architectural et archéologique, surtout pour le personnel exécutant.	447
c		Types de formations souhaitées : Formation de conservation de sites archéologiques et en techniques audio- visuelle Stages et études	448

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4. 5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

a	protection et conservation	Sources d'expertises et de formation aux techniques de conservation et de gestion : Université et différents séminaires et ateliers de formation. Formation universitaire, différents ateliers sur la conservation et la gestion du patrimoine	451
		Mesures de protection et moyens de mise en œuvre : Application des textes législatifs, éducation, information, sensibilisation à travers les radios et par l'utilisation des techniques audio-visuelles.	452
		Programme locaux en place : - Projet de sauvegarde des sites archéologiques par la sensibilisation. - Mise en place des cellules de sauvegarde au niveau de 25 villages. - Création d'associations culturelles. - Exécution de fouilles de sauvegarde des sites archéologiques.	453
		Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement) : - Projet de restauration et de conservation de l'architecture de Djenné - Plan de sauvegarde du site de Djenné-Djeno.	454
		Financements (origine, montant) Coopération néerlandaise 350 000 000 Fcfa. Word Monument Fund 40 000 Dollards. Budget national 6 416 000 Fcfa.	455
	Assistance technique : Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies	Assistance technique fournie par le système des Nations Unies : a. Centre du patrimoine mondial b. Campagne internationale de l'UNESCO c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence d. Autres aides	456
b	Soit grâce à des coopérations bilatérales	Assistance technique fournie par coopérations bilatérales : Assistance technique fournie par coopérations bilatérales, Architectes, Anthropologues, Archéologues périodiquement	457

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4. 6. Activités scientifiques techniques et éducatives

a	L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,	<p>Etudes scientifiques</p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche :</p> <p>Laboratoires :</p> <p>Hébergement de chercheurs : Deux (2) chambres pour héberger les chercheurs et les étudiants.</p> <p>Véhicules : trois (3) véhicules disponibles.</p> <p>Matériel scientifique :</p> <p>Bases de données :</p> <p>Collection zoologique :</p> <p>Personnel compétent (techniciens, laborantins) :</p> <p>Archéologues – Historiens – Architectes – animateurs.</p>	4601
	<p>Sur les projets de recherches :</p> <p>Pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre</p>	<p>Programme de recherche/développement</p> <p>Titre du programme : Projet de restauration et de conservation de l' Architecture de Djenné.</p> <p>Organisme (s) soutenant la recherche : Ministère de la Coopération du Royaume de pays – Bas.</p> <p>Participation d'équipes nationales et/ou étrangères :</p>	4602
		<p>Objectifs du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarder le patrimoine culturel du Mali par la conservation de l' Architecture de la ville de Djenné, patrimoine mondial de l'UNESCO. - Contribuer à la formation en matière de restauration des monuments historiques en respectant les techniques de construction locales ; - Mettre en place un cadre pour la restauration, la conservation et le développement de l'architecture de terre en renforçant les structures administratives existantes ; - Contribuer à la promotion culturelle et touristique de Djenné <p>Etat d'avancement : 46 maisons monumentales ont fait l'objet de restauration :</p> <p>Résultats obtenus :</p> <p>Plus d'une vingtaine de maçons formés à la technique de restauration. Toutes les maisons restaurées ont fait l'objet de documentation graphique.</p> <p>La mission culturelle a été renforcée avec des</p>	4602 1

		<p>compétences comme l'architecte, le technicien bâtiment et le maçon traditionnel.</p> <p>Publications : plusieurs articles dans les revues spécialisées et de brochures d'organisation comme la lettre de l'UNESCO et le journal de l'OVPM</p> <p>Ressources humaines concernées :</p> <p>Un archéologue conservateur, deux (2) architectes, un (1) technicien bâtiment, un maçon traditionnel.</p>	
	<p>Les nouvelles techniques de gestion : Cela concerne l'informatisation de la gestion , aussi bien que la gestion de bases de données,</p>	<p>Nouvelles techniques de gestion</p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique</p> <p>Type : I.B.M. Capacité : KH 4808 - 00705 Année : 1996</p>	4603
	L'accès au réseau Internet ou	<p>Accès possible au réseau Internet</p> <p>OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>	4604
		<p>Accès effectif au réseau Internet</p> <p>OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>	4605
		<p>Utilisation du courrier électronique</p> <p>OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>	4606
C	La réalisation d'un SIG.	<p>Existe-t-il un système d'information géographique (SIG) pour le site : Non</p> <p>en projet ? en cours ? fonctionnel ?</p>	4607

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

d	Les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires;	<p>Activités éducatives</p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? Combien ? Le site accueille des visites scolaires avec une moyenne de six visites par an à l'intention des scolaires et universitaires</p>	4608
		<p>Y a-t-il des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires :</p> <p align="center"><input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON</p>	4609
		<p>Y a-t-il une politique éducative environnementale :</p> <p align="center"><input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON</p>	4610
		<p>Preciser les thèmes abordés, le public visé, les moyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chantier de reboisement des sites archéologiques - Campagne de lutte contre l'érosion - Journée porte ouverte sur les sites archéologiques 	
	d'information et de renforcement de la sensibilisation directe liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public	<p>Information et sensibilisation</p> <p>Comment sont organiser les activités d'information du grand public ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - tournée théâtrale à thème sur la protection du patrimoine - animation d'émissions radio-télévisées - tenue d'aasemblée générale au niveau des villages - production dépliants, d'affiches et de T-Shirts - conférences débats - soirées culturelles 	4612
e		<p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation d'ateliers d'initiation au métiers d' Art : poterie, teinture - utilisation des jeunes sur le chantier de restauration 	

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 4. 7. Questions diverses

a	Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autre : • Si le site comporte une plaque	Plaque avec logo du patrimoine mondial existant sur tous les panneaux de signalisation. - Musée de site	4701
	Indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ;	Signalisation du site en tant que bien du patrimoine mondial : Existence à la Mission Culturelle d'une cellule d'orientation <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4702
	• Quel équipement, centre d'accueil pour les visiteurs,	Centre d'information/intreprétation pour les visiteurs : Existant sur toutes les places publiques de la ville.	4703
	Musée de site,	Musée de site : Un musée de site est ouvert à la mission ainsi qu'une salle d'exposition sur l'Architecture de terre. OUI / NON	4704
	Sentiers, guides, matériel d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ;	Sentier de decouverte OUI / NON	4705
		Structures hôtelières (gites, restaurant) OUI / NON	4706
		Stationnement des véhicules OUI / NON	4707
		Toilettes OUI / NON	4708
		Soin d'urgence et sauvetage OUI / NON	4709
		Persoonel ad hoc et formation reçue OUI / NON	4710
		Matériel d'information : dépliants, ouvrages diapositives, vidéo, CD-roms, etc. <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4711
	• S'il y a des manifestations spéciales et des expositions ;	Journées portes ouvertes <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4712
		Manifestations speciales ou expositions <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4713
		Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4714
	• Quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités. •	Effet du classement sur la fréquentation sur le site	4715
		Autres réalisations :	4716

	A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considerer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable	Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions légilatives relatives au bien <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4717
	Des dipositions législatives et administratives relatives au bien.	Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions sadministratives relatives au bien <input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	4718

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 5. 1 .Degré de menace

<p>Veillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considéré lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énuméré dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pression dues au développement,</p>	<p>Pression liées au développement :</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>Chantiers Déchets et ordures constructions Immeubles Infrastructures mal intégrées Pâturage illegal et surpâturage Coupe de bois Défrichement</p>	<p>5101</p>
	<p>Intégrité strucurelle -</p> <p>Routes Barrages Mines Pollution des eaux (nature, origine, importance, cinséquences, coût) Pollution de l'air (nature, origine, importance, cinséquences, coût) Pollution du sol (nature, origine, importance, cinséquences, coût) Disparition et réduction forte d'espèces animales ou végétales</p>	<p>5102</p>
	<p>Intégrité fonctionnelle</p> <p>Conservation de la productivité biologique Conservation de la diversité Fonctionnement des cycles (eau, etc.)</p>	<p>5103</p>

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		Containtes liées à l'environnement :	
	Containtes liées à l'environnement	Intégrité visuel : Modification du relief Modification du couvert végétal	5104
		Intégrité strucurelle Diparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales Réintroduction d'espèces animales ou végétales Réablitation d'écosystèmes ou de milieux naturels Suppression d'espèces introduites animales ou végétales	5105
b		Intégrité fonctionnelle Qualité des processus entretenant la vie Conservation de la productivité biologique Conservation de la diversité Fonctionnement de cycles (eau, etc.) Changements climatiques prévisibles	5106
c	Les catastrophes naturelles et la planification préalable,	Menace et catastrophes naturelle (potentielles ou avérées) consernant le site : Séismes : Glissement de terrain : Avalanches : Sécheresses : Incendies : Volcanisme Autres :	5107

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Le tourisme et ses conséquences :	
Les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme	Statistiques annuelles de fréquentation : Nombre de visiteurs par an : 10 000 visiteurs par an Origine des visiteurs : France, Pays-Bas Evolution pluriannuelle de la fréquentation Revenu annuel du tourisme : Non disponible	5108
	Accessibilité du site (depuis la capitale ?) Distance : 570 km Route revêtue Piste saisonnière Aérodrome : à 120 KM	5109
	Circulabilité dans le site : Pour les handicapés : inexistant Pour les véhicules En fonction des saisons	5110
	Pression exercée par le tourisme : Prélèvement (faune, flor, objets) Dégât (piétinement) Gestion des déchets (poubelles, W.C.) Incendie	5111
	Équipement pour les touristes : Aires de pique-niques, Gites d'étape, Corbeil à déchet, Signalisation sur piste etc.	5112
	La capacité de charge touristique du site est-elle définie ? Le site est visité par 20 000 personnes OUT / NON	5113
	Peut-on parler de tourisme durable ?	5114

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Relation vec les populations riveraines du site	
Et le nombre d'habitants.	Evaluation de la population locale Nombre d'habitant dans le site: 13000 hbts Nombre d'habitant dans la zone tampon (20 km) : 16 000 hbts Évolution depuis la création du site : La population n'a pas beaucoup évoluée	5115
	Ditrubution géographique de d'habitat humain ou des zones d'activités illégales Villages (localisation, population) ou campements (durée) Activité (cf. considération socio- économiques)	5116
	Particularité culturelle de cette population	5117
	Considérations socio- économiques : l'agriculture-élevage- pêche et artisanat Systèmes de production principaux Utisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel) Deformation dû à la coupure des arbres pour en faire des charbons. Relation avec le développment durable Contrats ou chartes de co- développement avec la population locale Implication du personnel local dans la gestion du site	5118
	Problèmes spécifiques de réfugiés Causes Origines géographiques Nombre de réfugiés Début du phénomène Conséquences Solutions envisagée	5119
	Situation d'insecurité et consequences	5120
	Autre facteur affectant le bien Vandalisme, vol, pillage Déboisement Braconnage Pâtuge illégal	

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		<p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces.</p> <p>-programme d'aménagement du site archéologique de Djenné-Djeno - La lutte contre l'érosion et le phénomène de diguette et d'une ceinture verte</p>	5122
		<p>Définir la tendance de chacun de ses facteurs depuis l'inscription du site sur la liste du PM (augmentation, stabilité, diminution).</p>	5123
		<p>La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la liste du PM ?</p> <p align="right">OUI / NON</p>	5124
		<p>De quelle manière ?</p>	5125

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 5. 2 Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

		Méthode de prévention de menaces et pressions	
	Etant donné l'impotence de la planification à long terme et preventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en peril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considerer peuvent inclure les séisme, inodations, glissement de terrain, vibrations,	Catastrophes naturelles : Séismes : Glissement de terrain : Avalanches : Inodations : Sécheresses : Incendies : volcanismes : Autres :	5101
	Polution industriel,	Pollution industrielles :	5202
	Vandalisme, vol, pillage,	Vandalisme, vol, pillage :	5203
	Inondation du contexe phisique des biens, exploitation des minière, déboisement, branconge, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction des routes, les activités de construction, le tourisme.	Infrastructures industrielles : Barrages Mines Reseaux de transport électrique Réseaux de communication (route, voies ferrées, canaux)	5204
	Les domaines ou des améliorations seraient souhaitables etsur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.	Changement d'utilisation de la terre	5205
	Cette rubrique doit fournir des informations àjour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien.	Pastoralisme	5206
		Braconnage	5207
		Urbanisme	5208
	Il faut aussi relier ses menaces aux mesure prises pour y faire face.	Tourisme	5209
	Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ses facteurs sur le bien.	Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour : Le pillage, le vol d'objets d'art sont considérablement diminués dans la zone	5210

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

c	Et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.	Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier Mesures envisager dans l'avenir	5211
---	---	--	------

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 6. Suivi

		Exercices de suivi précédents	
	Alors que le point II. 3. Du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien,	Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) : Un comité scientifique se reunit au mois de Fevrier (suivi periodique ou réactif) : Chaque année pour évaluer l'état de conservation du site (indiquer dates et résultats)	601
		<input checked="" type="checkbox"/> OUI / NON	
	Cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.	Suivi periodique des ressources de flore : Fréquence Méthodologie Inventaire Estimations Bilan	602
	Si l'on a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique .	Et/ou Suivi periodique des ressources de végétation : Fréquence Méthodologie Catégories Bilan	603
	La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.	Et/ou Suivi periodique des ressources de faune : Fréquence Méthodologie Inventaire Estimations Bilan	604
		Et/ou Suivi des paysages : Fréquence Méthodologie Catégories	605
		Et/ou Suivi des constructions et édifices : Evaluation par une équipe pluridisciplinaire chaque mois de Fevrier en vue de la tenue comité scientifique	606
		Ressources humaines affectée à ces suivis Archéologues- Architectes- Antropologues- Historiens et sociologues, animateurs socio-culturel	607

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		Moyens matériel afférents : Photos, réalisation de vidéo, Enquêtes au près des populations	608
	Il faut fournir des informations à jour sur chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ses informations sont aussi précises et fiables que possibles, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.	Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation 1. diminution de 10 % de maisons en ruines 2. augmentation de 50 % de maisons faisant l'objet d'entretien 3. diminution à 90 % de sites archéologiques pillés 	609
	Indiquer quel partenaire, le cas échéant, participe au suivi et d'écrire quel progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitable pour améliorer le système de suivi.	Partenaire du suivi : Université de Leyden, bureau d'Architecture d'Eindhoven – Pays Bas Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien Tenu du Comité scientifique chaque année en Février Évolution de la méthodologie du suivi	610
	Dans certains cas spécifiques, le comité du patrimoine mondial et/ou son bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le comité	Dates des exercices de suivi antérieurs : Février 2000 Résultats des exercices de suivi antérieurs : Un retard avait été enregistré dans la restauration et une faible implication des populations avait été constatée Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du comité/bureau. 1. Accélération du rythme de travail 2. Elargissement du comité de pilotage en vue d'une plus grande implication des populations	611

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 7. Conclusions et mesures recommandées

	Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernat le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux aisi que les points a. principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. Point II. 2 et II. 3. ci-dessus) suivants :	Pricipales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. Point II. 2. ci-dessus)	701
a		Pricipales conclusions concernant la Déclaration d'authenticite' / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (re'f. point II. 3. Ci-dessus)	702
b	Pricipales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. Point II. 4. Et II. 5. ci-dessus	Pricipales conclusions concernant la gestion du bien (réf. Point II. 4. Ci-dessus)	703
		Pricipales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. Point II. 5. Ci-dessus)	704
c	Propositios d'action (s) future (s)	Propositios d'action (s) future (s)	705

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>Institution (s) responsable (s) de la mise en œuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.</p>	<p align="center">Personne responsable : Docteur Boubacar Hama Diaby</p> <p>Adresse: B.P 25</p> <p>Ville : Djenné</p> <p>Téléphone : Djenné : 420 248 ou 420 090 Bamako : 246 663 ou 241 921</p> <p>Fax Djenné : 420 138 ou 420 090 Bamako : 246 616</p>	<p align="center">706</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p align="center">707</p>
<p>Besoin d'assistance internationale</p>	<p>Besoin d'assistance internationale</p>	<p align="center">708</p>
	<p align="right">OUI / NON</p> <p>Type d'assistance souhaitée :</p>	<p align="center">709</p>
<p>Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les nom d'organisation ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.</p>	<p>Personnes ou organisme s ressources pur les activités de suivi :</p> <p>1. Nom : Adresse :</p> <p>2. Nom : Adresse :</p>	<p align="center">710</p>
<p>Adresse ou inventaire, enregistrement et archives sont conservés</p>	<p>Organisme Personne responsable Adresse</p>	<p align="center">711</p>

--	--	--	--

Convention du patrimoine culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites africains inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II. 8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site
Carte de site (zonage)
Illustration de l'état de conservation du site (photographie, diapositives et, si disponible film vidéo) :

Impression générale (vue d'ensemble du site)
Détail sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installation)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site
Photos des principales atteintes au site et à ses environs
Copie de plan de gestion du site et extrait des autres plans relatifs au site
Bibliographie indicative

a			000
---	--	--	-----